

CRSA

Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

DÉBUT

22/08/2025

FIN

22/08/2029

DURÉE

4 ans

RÉUNIONS

Assemblée plénière au moins 1 fois par an +

MISSION DE L'INSTANCE

Créée par la loi du 21 juillet 2009, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie est un organisme consultatif qui concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. Mise en place en Guyane en juin 2010, renouvelée en 2014 puis en septembre 2021, elle réunit jusqu'à 100 membres répartis en 8 collèges représentant l'ensemble des acteurs de la santé et de l'autonomie sur le territoire. Le mandat est exercé à titre gratuit. Les frais de transport et de séjour sont remboursés dans les conditions prévues pour les fonctionnaires civils de l'État. Sièges à pourvoir : 1 représentant titulaire + 2 suppléants au titre du collège des partenaires sociaux — organisations professionnelles d'employeurs (collège 4b).

ENJEUX

• Formuler des propositions au Directeur général de l'ARS sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé régionale • Émettre un avis sur le plan stratégique régional de santé • Évaluer les conditions d'application des droits des usagers du système de santé et l'égalité d'accès aux soins • Organiser le débat public sur les questions de santé • Participer aux travaux des 4 commissions spécialisées (prévention, organisation des soins, accompagnement médico-social, droits des usagers)

VOTRE RÔLE AU SEIN DU MANDAT

MISSIONS

- Relayer les propositions du MEDEF en faveur de réformes structurelles du système de santé visant à améliorer l'organisation et l'efficacité des soins
- Favoriser à l'échelon régional une meilleure articulation entre soins de ville, hôpital, médico-social et santé publique
- Veiller à ce que les ARS n'empiètent pas sur le domaine de la santé au travail
- Jouer un rôle de veille et d'alerte auprès du MEDEF national sur les initiatives en matière de pilotage régional et de gouvernance
- Assurer une présence assidue aux assemblées plénières et aux commissions spécialisées

ENGAGEMENTS

- Assurer une présence assidue aux assemblées plénières (au moins 1 fois par an) et aux réunions des commissions spécialisées et groupes de travail. Mandat exercé à titre gratuit
- frais de transport et de séjour remboursés dans les conditions prévues pour les fonctionnaires civils de l'État.

ÉLIGIBILITÉ

- Être désigné par le MEDEF Guyane pour représenter l'organisation au titre du collège des partenaires sociaux — organisations professionnelles d'employeurs (collège 4b).
- Le MEDEF Guyane veille à une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi ses représentants.

PROFIL RECHERCHÉ

• Chef d'entreprise employeur avec une sensibilité aux enjeux de santé publique et de santé au travail sur le territoire guyanais • Grande disponibilité pour s'investir durablement dans les travaux de l'instance (assemblée plénière annuelle, commissions spécialisées, groupes de travail) • Capacité à représenter les positions du MEDEF dans un environnement multi-acteurs (associations de patients, collectivités, professionnels de santé, acteurs médico-sociaux...) • Posture constructive et aptitude au dialogue

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU

PIÈCES À FOURNIR

- Lettre de motivation
- CV

Fiche mandat